



**SÉANCE DU COMITÉ PLÉNIER DU 26 FÉVRIER 2007**

À une séance du comité plénier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le lundi 26 février 2007, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du comité, étaient présents :

- Monsieur Marcel Corriveau, maire
- Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
- Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
- Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
- Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
- Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
- Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

A ÉTÉ ADOPTÉE LA RÉOLUTION SUIVANTE :



**1- APPUI AU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 367**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est partie intéressée au projet de réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le tronçon compris entre l'intersection du Grand-Capsa et le 4<sup>e</sup> Rang Ouest étant le seul n'ayant pas été amélioré pour rencontrer les critères appropriés sur une voie de circulation supportant un débit journalier moyen annuel supérieur à 10 000 véhicules par jour, et qui à l'évidence augmentera au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE fondamentalement, deux options peuvent résulter en un réaménagement, soit dans l'axe de la route existante, soit par une voie de contournement. Plusieurs aspects identifiés au Rapport d'étude d'impact sur l'environnement pour ce projet sont à considérer pour établir le choix approprié;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces aspects, certains nous apparaissent plus importants. Il s'agit du taux d'accidents très élevé causés par des caractéristiques topographiques et géométriques difficiles ainsi que le nombre de propriétés affectées. Ces contraintes doivent être considérées de façon prioritaire afin que le choix de l'intervention réalisée permette les correctifs les plus viables pour la population de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures du secteur concerné;

CONSIDÉRANT QUE la ville est disposée à appuyer le nouveau tracé proposé par le ministère des Transports du Québec en considération de ce qui précède et du fait que lui soient rétrocédés les tronçons abandonnés dans un état acceptable et ne nécessitant pas de réfection;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ solutionnera à ses frais les difficultés engendrées par la mise en œuvre du nouveau cadastre dans le secteur du nouveau tracé de la route 367;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

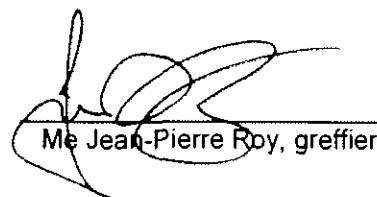
QUE le conseil de ville appuie le nouveau tracé proposé par le ministère des Transports du Québec en considération de ce qui précède concernant notamment:

- l'augmentation prioritaire du niveau de la sécurité et
- l'aménagement viable des infrastructures pour les résidents de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- et du fait que lui soient rétrocédés les tronçons abandonnés dans un état acceptable et ne nécessitant pas de réfection.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Copie certifiée conforme d'une résolution du comité plénier  
Donnée ce 26 février 2007 à Saint-Augustin-de-Desmaures



  
Me Jean-Pierre Roy, greffier

442 P L NP DM12  
Projet de réaménagement de la route 367  
entre Saint-Augustin-de-Desmaures et  
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier  
St-Augustin-de-Desmaures 6211-06-106